



N° 154

Le 21 juillet 1992

LE CANADA RATIFIE LE TRAITÉ «CIELS OUVERTS»

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada était devenu le premier pays à compléter le processus de ratification du traité «Cielles ouverts». L'Instrument de ratification canadien a été déposé aujourd'hui à Budapest.

«Le Canada est fier du rôle de pionnier qu'il joue dans cet effort de réduction des tensions militaires dans le monde, a dit M^{me} McDougall. Nous avons déployé beaucoup d'énergie pour que l'activité militaire atteigne ce niveau de transparence historique dans tous les pays participants.»

Le traité «Cielles ouverts», qui a été signé par 25 pays de l'OTAN et de l'ancien Pacte de Varsovie, permet à chaque pays signataire de procéder à des vols d'observation au-dessus du territoire des autres, sur bref préavis. Il vise à favoriser la confiance entre les États en soumettant leurs activités militaires à l'inspection mutuelle.

La première séance de négociation du traité «Cielles ouverts» s'est déroulée à Ottawa en 1990, et le texte en a été signé à Helsinki en mars 1992. En raison du rôle de chefs de file qu'ils ont joué pour le faire adopter, le Canada et la Hongrie ont été désignés dépositaires officiels du Traité.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874